



RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES

POUR L'EXERCICE 2023

SOCIETE PUBLIQUE HELLO DOLE
Place de l'Europe – 39100 DOLE
RCS LONS-LE-SAUNIER 820 622 363

PREAMBULE

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.* ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL HELLO DOLE. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'Assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupement qui en sont membres.

A travers ce rapport, il s'agit pour les élus de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Il doit être rédigé chaque année, et soumis à l'instance délibérante de la collectivité. Celle-ci doit alors se prononcer sur ce rapport, et un vote est par conséquent nécessaire.

PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation de la société

La SPL HELLO DOLE a été constituée le 25 avril 2016. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Le siège social est situé Place de l'Europe, à Dole. Toutefois, les locaux de la SPL HELLO DOLE se situent au 1 avenue Aristide Briand à Dole, au sein de la Visitation.

La société a pour objet la gestion, l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire, et notamment la réalisation de toute action concernant :

- L'élaboration, la révision et la mise en œuvre de la politique de promotion et de développement du territoire ;
- La gestion et l'organisation de l'accueil et l'information touristique au sein des bureaux d'informations touristiques implantés sur le territoire ;
- Le développement d'une politique de tourisme d'affaires (organisation de colloques, séminaires, congrès...);
- La coordination des différents acteurs du tourisme implantés sur le territoire ;
- La commercialisation de forfaits et produits touristiques, la billetterie et la boutique de produits locaux dans les conditions applicables à un organisme local de tourisme ;
- L'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles, fêtes, manifestations et événements touristiques et culturels sur le territoire ;
- La gestion d'équipements culturels et événementiels ;
- La gestion de l'animation du patrimoine.

Au cours de l'année 2023, 22 personnes ont travaillées pour la SPL HELLO DOLE, et parmi elles, 3 personnes bénéficiaient d'un contrat d'apprentissage. La SPL a également eu recours à des vacataires afin de faire face au surcroît d'activité ponctuelle. Au total, 80 personnes ont travaillé pour la SPL sur l'année 2022 :

- 8 guides conférenciers ;
- 44 agents d'accueil ;
- 28 techniciens.

2. L'actionariat et le capital social

La SPL Hello Dole disposait à l'origine d'un capital social de 300 000 €. Il a été procédé à une réduction de son capital à hauteur de 300 000 €, puis à une recapitalisation à hauteur de 100 000 € lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019.

Au 31 décembre 2021, le capital social est donc fixé à 100 000 €, réparti en 1 000 actions de 100 € chacune.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions
Ville de Dole	50 000 €	500
CA du Grand Dole	50 000 €	500
TOTAL	100 000 €	1 000

Il n'y a pas eu de modification de capital social durant l'année 2023.

3. La gouvernance

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Par une décision du 14 septembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour l'unification des fonctions, en élisant Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX Président-Directeur général de la SPL HELLO DOLE.

La société est composée de 2 actionnaires et de 12 administrateurs :

Administrateurs	Actionnaire représenté
Jean-Pascal FICHERE	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Jacques PECHINOT	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Séverine CALINON	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Françoise DAVID	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Bruno PESENTI	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Cyril MILLIER	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Jean-Baptiste GAGNOUX	Ville de Dole
Jean-Philippe LEFEVRE	Ville de Dole
Jean-Pierre CUINET	Ville de Dole
Alexandre DOUZENEL	Ville de Dole
Patricia ANTOINE	Ville de Dole
Timothée DRUET	Ville de Dole

4. Les commissaires aux comptes et expert-comptable

COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES		DUREE - MANDAT	DATE DE RENOUELEMENT
Titulaire :	MAZARS BOURGOGNE FRANCHE- COMTE	6 ans	AGO 2028
Suppléant :	CBA		

La Cabinet Artaud et associés a été désignée en qualité d'Expert-comptable de la SPL HELLO DOLE.

5. Les statuts

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 25 avril 2016. Ils ont été modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019 suite à la modification du capital social.

6. Les réunions statutaires tenues

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois :

Date	Ordre du jour	Présence
14 Mars 2023	<ul style="list-style-type: none">- Délégation de pouvoirs- Convention de mandat « Gestion des salles municipales » - Avenant 2- Convention de mandat « Gestion de la programmation de la Ville de Dole pour les spectacles et événements culturels (saison 2022-2023) »- Convention de mandat pour la gestion de Locodole- Information : renouvellement du mandat CAC- Projet de refonte du cahier des charges relatif à la sécurité à Dole expo et création de celui pour la Commanderie- Projet de délégation d'exploitation du bar de la Commanderie- Approbation du projet Ouii festival- Bilan touristique– Dole Tourisme– Été 2022	Ville de Dole : 4/6 Grand Dole : 2/6
16 mai 2023	<ul style="list-style-type: none">- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire- Conventions en cours- Présentation de l'organigramme- Présentation de la stratégie de communication 2023-2026- Cahier des charges Dolexpo	Ville de Dole : 5/6 Grand Dole : 3/6
28 juin 2023	<ul style="list-style-type: none">- Résultat du référendum de l'accord d'entreprise- Stratégie de communication Hello Dole- Présentation des budgets prévisionnels 2024	Ville de Dole : 5/6 Grand Dole : 4/6

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le 24 juin 2024 afin de clôturer l'exercice social précédent et pour statuer sur toutes questions relatives aux comptes de cet exercice, à la date suivante. Les taux de présence étaient les suivants :

- Pour la CAGD : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence) ;
- Pour la Ville de Dole : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence).

7. Les membres du comité consultatif

Membres issus du bénévolat

Jean-Pierre AULON, Philippe CORROTTE, Michel CUISSARD, Georges CURIE, Franck DAVID, Lionel GATINAULT, Bénédicte GAULARD, Mathilde PALANGHI, Bernard REVERCHON, Maria RIGOLET, Marie-France VOUTQUENNE

Membres actifs exerçant une activité professionnelle liée au développement touristique

Joël CESARI, Laëtitia GEIPEL, Michel MAUBLANC, Mikaël MOREL-JEAN, Alix POUILLARD, Marcel RICHARD, Romuald FASSENET, Gérard VUILLEMOT

Membres représentant les activités, professions et organismes intéressés au tourisme

Patrick FRANCHINI (UMIH), Emmanuelle GEILLON (CMAR), Sylvie MOREL (EPCC Pasteur), Denis MORIZOT (UNIDOLE), Jean TISSOT (CCI)

Membre de droit et Membre invité

Pascal SANCEY (membre de droit), Jean-Claude PROTET (invité permanent)

8. Les rémunérations et avantages en nature des élus mandataires et de tous mandataire social

Néant.

9. L'état des filialisations de la société

Néant.

PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 20 mars 2024 et a proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver et d'arrêter les comptes, et d'affecter le résultat net de l'exercice 2023. Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes 2023, le 24 juin 2024.

1. Présentation des comptes annuels

• Réalisé par pôle :

Produits HT	Réalisé 31/12/2023						
	Total	Commanderie	Saison événementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Ville
Total des produits fixes HT	866 935	268 069	29 535	256 738	262 944	13 088	36 560
Total des produits variables HT	918 784	227 991	64 459	267 176	274 209	24 654	60 295
Total des produits HT	1 785 718	496 060	93 994	523 914	537 153	37 742	96 856
Dont Subvention	819 712	250 000	29 535	250 000	261 333		28 844
Poids de la subvention	46%	50%	31%	48%	49%	0%	30%

Charges HT	Réalisé 31/12/2023						
	Total	Commanderie	Saison événementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Ville
Total des charges fixes HT	1 456 037	465 934	36 825	399 196	389 281	63 274	101 528
Total des charges variables HT	327 920	45 280	57 169	27 824	173 556	521	23 570
Total des charges HT	1 783 957	511 214	93 994	427 020	562 838	63 794	125 097
Résultat	1 762	-	15 154	-	96 894	-	28 242

• Marges par pôle :

	Réalisé 31/12/2023							
	Total	Commanderie	Saison événementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Ville	
Ventes de marchandises	25 751	10 925		-	14 826	-	-	
Achats de marchandises	14 453	3 514		29	10 660	189	61	
Marge commerciale	11 298	7 411	-	-	4 166	-	61	
	Réalisé 31/12/2023							
	Total	Commanderie	Saison événementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Ville	
Production vendue	893 033	217 067	64 459	267 176	259 383	24 654	60 295	
Achats de prestations et sous-traitance	313 467	41 766	57 169	27 795	162 896	332	23 509	
Marge brute	579 566	175 300	7 290	239 381	96 487	24 322	36 787	
Marge brute globale	590 864	182 711	7 290	239 352	100 652	24 133	36 726	
Taux de marge	64%	80%	11%	90%	37%	98%	61%	
	N-1	55%	59%		65%	35%	82%	70%

Produits Fixes HT		Réalisé 31/12/2023						
	Total	Commanderie	Saison évènementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Ville	
Transfert de charges	17 993	-		-		12 261	5 733	
Autres produits de gestion courante	25 763	16 913		5 583	456	828	1 983	
Autres produits	73 179	1 155	29 535	1 155	12 489	-	28 844	
Contribution	750 000	250 000		250 000	250 000	-	-	
	Contribution Ville- La Commanderie	250 000	250 000					
	Contribution Grand Dole-Dolexpo	250 000		250 000				
	Contribution Grand Dole-Dole Tourisme	250 000			250 000			
Total des produits fixes HT	866 935	268 069	29 535	256 738	262 944	13 088	36 560	

Produits Variables HT		Réalisé 31/12/2023						
	Total	Commanderie	Saison évènementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Ville	
Ventes de marchandises	25 751	10 925		-	14 826			
Production vendue	893 033	217 067	64 459	267 176	259 383	24 654	60 295	
	Lignes des Hironnelles	183 201	-		183 201			
	Cotisations partenaires	17 145			17 145			
	Visites guidées	33 166			33 166			
	Divers OT	25 871		-	25 871			
	Location Commanderie	164 418	164 418					
	Billetterie	64 185	273	64 459				
	Prestations diverses commanderie	72 866	72 866					
	Regalexpo	-		-				
	Locations Dolexpo	182 274		182 274				
	Divers Dolexpo	106 184		106 184				
	Locations Locodole	24 654				24 654		
	Locations Salle de la Ville	60 295					60 295	
	Remise ville	41 227	19 945	21 282				
Total des produits variables HT	918 784	227 991	64 459	267 176	274 209	24 654	60 295	

	Total	Commanderie	Saison évènementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Ville
Autres achats et charges externes	626 451	259 198	10 695	253 118	70 489	19 286	13 665
	Fournitures (fluides)	295 237	112 608		169 524	5 260	7 845
	Fournitures	21 883	14 668		3 344	3 584	287
	Locations	54 600	13 304	7 000	20 423	11 272	2 601
	Maintenance entretien réparations	147 807	81 123	2 885	38 903	4 969	7 644
	Assurances	10 437	5 167		4 467	802	
	Déchets	8 340	8 179		142	20	
	Frais de colloques, séminaires	-					
	Honoraires -Frais d'actes	27 134	8 951		8 947	9 212	24
	Autres services extérieurs	-					
	Publicité (communication, insertion)	42 183	11 169		3 501	26 142	20
	Déplacements Missions Réceptions	4 197	1 268	810	1 208	893	18
	Frais de téléphone, postaux	4 793	576		475	2 866	870
	Services bancaires et assimilés	3 978	711		711	2 556	
	Cotisations et dons	5 861	1 474		1 474	2 913	
		-					
Impôts et taxes	19 618	3 231	9 128	3 123	3 061		1 076
Charges de personnel	764 198	187 183	15 445	126 052	308 619	42 684	84 214
Dotations aux amortissements et prov	29 520	13 302		12 531	2 512	902	273
Autres charges de gestion courante	16 251	3 021	1 556	4 372	4 600	402	2 300
Total des charges fixes HT	1 456 037	465 934	36 825	399 196	389 281	63 274	101 528

Charges Variables HT		Réalisé 31/12/2023						
	Total	Commanderie	Saison évènementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Ville	
Achats de marchandises	14 453	3 514		29	10 660	189	61	
Autres charges variables	313 467	41 766	57 169	27 795	162 896	332	23 509	
	ACHATS LH	153 724	-		153 724			
	Divers OT	9 172			9 172			
	Achat prestations Commanderie	98 935	41 766	57 169				
	Achat prestations Dolexpo	27 795		27 795				
	Achat Locodole	332				332		
	Achat Gestion salle Ville	23 509					23 509	
		-						
Total des charges variables HT	327 920	45 280	57 169	27 824	173 556	521	23 570	

Un résultat net pour l'année 2023 de 1 761 € affecté aux autres réserves, ce qui porte son montant à 165 340,04 €.

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	715 584 €	259 769 €	481 265 €	900 629 €	933 932 €
Produits d'exploitation	1 626 059 €	1 189 300 €	1 514 201 €	1 989 679 €	1 785 140 €
Charges d'exploitation	1 616 570 €	1 082 949 €	1 481 873 €	1 942 531 €	1 772 487 €
Résultat d'exploitation	9 489 €	106 352 €	32 327 €	47 149 €	12 653 €
Résultat financier	-745 €	-334 €	35 €	52 €	3 466 €
Résultat exceptionnel	-3 995 €	-3 589 €	-28 924 €	1 944 €	-14 358 €
Résultat net	4 750 €	102 429 €	3 439 €	49 144 €	1 761 €
Trésorerie nette	240 577 €	120 097 €	286 404 €	81 864 €	288 846 €
Capitaux propres	118 567 €	220 996 €	224 435 €	273 579 €	275 340 €

2. Les dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

3. Les liens financiers avec la Ville de Dole

La Ville Dole a honoré ses engagements, tout au long de l'exercice, dans le cadre des conventions en cours, avec notamment les versements de la compensation d'obligation de service public (COSP) due au titre de la gestion de la Commanderie.

Les partenariats conventionnés entre la Ville de Dole et la SPL Hello Dole portent sur la gestion des salles municipales, sur la programmation culturelle de la ville ainsi que sur la gestion d'une diversité de manifestations.

PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation de l'activité de l'exercice écoulé

Convention	Objet	Cocontractant	Date approbation & durée
DSP	Gestion « Dolexpo – Parc du Jura »	CAGD	Durée de 2 ans, renouvelable 1 fois, soit du 1 ^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2024
DSP	Gestion « La Commanderie »	Ville de Dole	Durée de 2 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021, renouvelable une fois pour une durée de 2 ans, soit du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024
Objectifs et moyens	« Dole tourisme »	CAGD	Durée de 2 ans, renouvelable 1 fois soit du 1 ^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2024
Mandat	Gestion « Locodole »	CAGD	Du 1 ^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023. Elle a été renouvelée du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Mandat	Gestion des salles municipales	Ville de Dole	Fin de la convention au 31/12/2023
Mandat	Gestion de la programmation des spectacles et événements 2022/2023 et 2023/2024	Ville de Dole	Années 2022/2023 puis 2023/2024
Marché de services	Organisation de manifestations et d'événements	Ville de Dole	Durée d'un an à compter du 25 juin 2018, renouvelable tacitement

2. L'état des relations avec la Ville de Dole

• **Convention de DSP pour la gestion de « la Commanderie »**

Par une convention de délégation de service public signée le 22 décembre 2021, d'une durée de 2 ans (renouvelable une fois), la SPL HELLO DOLE assure la gestion et l'exploitation par voie d'affermage de la Commanderie.

Le service délégué porte sur :

- La programmation dans le temps des différents événements/spectacles, en lien avec la Ville de Dole ;
- La gestion, l'entretien et l'exploitation commerciale de l'équipement et de son activité.

• **Convention de mandat pour la gestion des salles municipales**

Par une convention de mandat signée le 20 juillet 2020 (avec un avenant en date du 17 novembre 2021 & du 5 juillet 2022), d'une durée d'un an (renouvelable deux fois tacitement), la SPL HELLO DOLE assure la gestion des salles municipales suivantes :

- Manège de Brack (Place Barberousse, Dole) ;
- Salle Edgar Faure (Hôtel de Ville, Dole) ;
- Salle d'honneur de l'Hôtel de Ville (Dole) ;
- Hall de l'Hôtel de Ville (Dole) ;
- Pavillon des Arquebusiers (Avenue de Lahr, Dole) ;
- Auditorium Karl Riepp et cloître de la Visitation (Avenue Aristide Briand, Dole) ;
- Salle des fêtes « La Gouvenelle » (Rue de la Clauge, Goux) ;
- Salle des Commards (rue du Général Malet, Dole) ;
- Foyer du Théâtre (14 Cours Georges Clémenceau).

Le mandat a été résilié à compter du 31 décembre 2023, pour une reprise du service en régie par la Ville de Dole

• **Conventions de mandat pour la gestion de la programmation des spectacles et événements 2022/2023 et 2023/2024**

Convention pour la gestion de la programmation de la Ville de Dole pour les spectacles et événements culturels de la saison 2022/2023 : du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Convention pour la gestion de la programmation de la Ville de Dole pour les spectacles et événements culturels de la saison 2023/2024 : du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

• **Convention de marchés de service pour l'organisation de manifestations et événements**

Par une convention de marché de services signée le 25 juin 2018, d'une durée d'un an (renouvelable par tacite reconduction), la SPL HELLO DOLE participe à l'organisation du « Week-end gourmand du chat perché » en partenariat avec l'« association Gourmande du Chat perché » qui organise l'évènement.

• **Convention de mise à disposition des locaux de « Dole Tourisme »**

La SPL est autorisée à occuper les locaux situés 6 place Jules Grévy à Dole, dont la Ville de Dole est propriétaire. L'autorisation est consentie à titre gratuit à partir du 1^{er} janvier 2017, jusqu'au 31 décembre 2018 avec tacite reconduction par période d'un an.

• **Convention de mise à disposition des locaux de « la Visitation »**

La SPL est autorisée à occuper les locaux situés au 1 avenue Aristide Briand à Dole, dont la Ville de Dole est propriétaire. L'autorisation est consentie à titre gratuit à partir du 18 août 2016, jusqu'au 31 décembre 2017 avec tacite reconduction par période d'un an.

PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation des principaux risques et incertitudes

Néant.

2. Les contrôles internes

L'existence d'un contrôle de la collectivité analogue à celui exercé sur ses propres services, s'analyse selon deux critères posés par la jurisprudence communautaire :

- La détention de 100% du capital par des personnes publiques ;
- L'existence d'un contrôle décisionnel et organique.

Dans le cadre du contrôle analogue, il a été créé un Comité technique (COTECH) de suivi d'activités de la SPL HELLO DOLE.

3. Les contrôles externes en cours

Néant.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'alinéa 14 de l'article L.1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport, après la tenue d'un débat.